

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

OUVERTURE DE SÉANCE : 20 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BRELIÈRE Marinette, BABARIT Marie-Christine, LANDRAIN Chantal, NOÉ Sophie, NAULIN Sylvie, DURET Isabelle MM : BECK Patrick, CHANCELLE Léonard, CHESNEAU Patrice, DASSONVILLE Kevin, LE ROUZIC Didier, REBEILLEAU Grégoire

Absent (s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : M SAINT PAUL Alexandre donne procuration à M. CHESNEAU Patrice

Excusée : Mme DASSONVILLE Anaïs

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BRELIÈRE Marinette

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ESTER EN JUSTICE)

Considérant la délibération en date du 8/06/2020,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des précisions au sujet de la délégation n°16

Le conseil municipal doit décider, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire, la délégation suivante :

A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Turquant, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptible de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toutes natures, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Monsieur Patrice CHESNEAU demande si le Maire est en incapacité d'effectuer cette fonction, le 1^{er} adjoint peut prendre cette action – Monsieur le Maire répond oui, en effectuant une délégation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

"D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle"

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION : CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Les évolutions réglementaires induites par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » ont substitué le dispositif de l'AVAP à celui des ZPPAUP. En octobre 2011, le conseil municipal a prescrit la mise à l'étude d'une AVAP en remplacement de la ZPPAUP existante depuis 2008. Le dispositif de l'AVAP assure la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans toutes ses composantes, associés à la dimension « développement durable » (économie d'espace, économies d'énergies, matériaux, savoir-faire). Une commission locale de l'AVAP a alors été mise en place afin de suivre et valider toutes les étapes de la procédure et de s'assurer de la mise en œuvre des règles applicables dans le périmètre de l'AVAP. Les différentes étapes de la procédure ayant été effectuées, le Préfet du Département de Maine-et-Loire ayant donné son accord, le conseil municipal approuve la création d'une AVAP valant Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la commune. Ce nouveau règlement se substitue à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Monsieur le Maire précise que cette création a généré un coût important pour la commune. Une fois validé par le Conseil, l'AVAP pourra être mise en application. Il ne restera que la reprographie et l'annonce légale.

Madame Sylvie NAULIN demande si cela peut donner droit à des aides – Monsieur le Maire répond que non

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

DECIDE

Article 1 : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quel que soit la nature de la créance.

Article 2 : De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION SIEML POUR LOGEMENT PLACE FRANCOIS NAU

Le Siéml accompagne financièrement les collectivités dans l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en complément des aides à la gestion et à la décision. Le programme d'aides à l'investissement BEE 2030 (ex FIPEE 21) cible les projets de rénovation performants et d'installation d'énergies renouvelables thermiques.

Le Siéml apporte son soutien financier aux projets suivants :

- **Rénovation thermique d'un bâtiment existant**
- **Mise en place d'une installation d'énergie renouvelable thermique** (chaudière bois, solaire thermique, géothermie) ou amélioration d'une installation défaillante

Pour bénéficier des aides financières, **les collectivités doivent candidater à l'appel à projets BEE 2030 organisé 2 fois par an, la prochaine session aura lieu mi-novembre**. Le projet pour lequel la commune ou l'intercommunalité candidate doit répondre aux conditions d'éligibilité définies dans le règlement financier (cf. ci-dessous).

Différents devis ont été transmis à l'ensemble du Conseil, suite aux demandes de chiffrages pour l'isolation, afin qu'il puisse étudier ces derniers et valider lors d'un prochain conseil.

Monsieur Patrick BECK explique les différentes étapes des travaux, à savoir la pose d'un bardage bois avec une isolation végétale, et la pose d'un enduit dans le même ton que le bâtiment.

Cette opération permettra d'avoir une épaisseur de 20 à 25 cm, actuellement elle est de 5 cm.

Madame Marinette BRELIERE propose également d'effectuer des demandes auprès d'autres organismes tel que l'ADEME, le Conseil Régional.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du SIEML.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Informe le Conseil que la borne d'eau à l'aire de Camping-Car est hors service, le monnayeur est en panne. Un devis avait été demandé pour remplacer la borne, le prix étant trop élevé il n'est pas prévu pour le moment de la remplacer. Il faut donc trouver une solution, Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les Ligériens de Cœur avec leur « Atelier co-réparation » afin qu'ils viennent voir si une réparation peut être possible.
- Informe le conseil que les travaux de l'appartement communal, place François Nau, vont être terminés courant octobre.
- Informe le conseil que le presbytère est mis en vente, le maire et ses adjoints ont rencontré le Père POIRIER. Une estimation du bien a été effectuée auprès d'une agence Immobilière. Le bien a été estimé entre 210000€ et 230000€. Madame Marinette BRELIERE explique au Conseil, qu'une Collectivité Territoriale est dans l'obligation d'effectuer une demande d'estimation aux Services des Domaines, elle ne peut pas passer par une agence immobilière. Les démarches ont donc été faites. Madame Sylvie NAULIN demande si la Commune a un droit de préemption dessus, Monsieur le Maire répond oui, la commune peut préempter le bien, il faudra juste qu'elle ait un projet bien défini.
- Monsieur le Maire demande aux membres du Syndicat de la Côte, de se positionner sur les quatre commissions, à savoir la garderie, la cantine, le RAM et le Multi Accueil.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

- CANTINE : Madame Marie Christine BABARIT
 - RAM : Monsieur Grégoire REBEILLEAU
 - GARDERIE : Monsieur Alexandre SAINT PAUL
 - MULTI ACCUEIL : Monsieur Christian GALLE
- Informe le Conseil que Mme Delphine DUGUE Céramiste présente à l'atelier Ruelle Antoine Cristal jusqu'au 31 décembre a eu un accident domestique et ne pourra pas exercer son activité au mois de Septembre. Monsieur le Maire propose de ne pas lui facturer de loyer pour ce mois-ci. Le Conseil donne un avis favorable.
- Informe que l'entraînement au BMX a repris le week-end dernier, le club compte de nouvelles inscriptions. Le Président souhaite remercier les agents techniques pour le travail de nettoyage effectué sur la piste.
- Informe le Conseil qu'il a été décidé de différer les demandes de location de la Salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre en raison de la crise sanitaire et de l'accueil de la cantine.

Madame Marinette BRELIERE :

- Informe le Conseil que l'argent des bougies à l'Eglise a encore été volé ainsi que le gel hydroalcoolique.
- Informe que beaucoup de personnes ne voient pas le deuxième wc présent aux toilettes publiques sur la Place St Aubin, il serait judicieux d'effectuer un fléchage pour le rendre plus visible. Par ailleurs il serait important de revoir le système d'ouverture des fenêtres afin qu'elles soient amovibles pour une meilleure aération des toilettes.

Madame Marie Christine BABARIT :

- Informe que le précédent Conseil Municipal avait mis en place un Colis de Noël pour les aînés de + de 80 ans ainsi qu'un repas courant avril. Madame Marie Christine BABARIT demande au Conseil s'il souhaite réitérer ce repas et ce petit présent. Le Conseil donne un avis favorable.

Madame Chantal LANDRAIN :

- Demande à Monsieur le Maire s'il serait possible d'avoir un point budgétaire. Monsieur le Maire informe que le budget est bon, certains travaux ont été différés. Des frais supplémentaires non prévus au budget ont été effectués pour les troglos.
- Informe que dans un des logements rue St Méloir des chiens sont attachés à longueur de journée sans personne pour s'en occuper et qu'il faudrait prévenir un organisme de protection animal pour effectuer une intervention. Madame Marie Christine BABARIT suggère de contacter l'association SANI présente à Turquant.

Madame Sophie NOE :

- Demande à Monsieur le Maire si des travaux sont prévus dans l'Atelier rue Antoine Cristal. Monsieur le Maire répond que la priorité va être la réfection du plafond.
- Demande s'il serait possible de rajouter une clause sur les contrats de location des artisans d'art afin qu'ils s'engagent à être présents et ouverts au public un minimum dans la semaine.
- Informe le Conseil qu'une Commission entre Ville Métiers d'art et Art en Troglo se réunit le 16 septembre 2020 concernant le maintien du Label Ville et Métier d'Art. Il serait souhaitable qu'une convention soit écrite avec Art en Troglo pour préciser leurs engagements, le prêt des locaux par la Commune ainsi que les différentes aides financières.
- Informe qu'un artisan d'Art a rendez-vous avec la mairie mardi 8 septembre pour visiter le local impasse de la Mairie pour éventuellement occuper les lieux.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Madame Sylvie NAULIN :

- Demande à Monsieur le Maire si des manifestations peuvent être de nouveau prévues sur la Commune tels que des marchés, des concerts, des animations diverses. Monsieur le Maire propose que la Commission Animation se réunisse pour en discuter et travailler sur un programme pour l'année 2021 afin qu'il soit présenté au budget.

Monsieur Grégoire REBILLEAU :

- Informe le Conseil de sa rencontre avec le président du Foot M. GUICHARD Gildas. Il a été fait un point sur les éléments manquants avant la reprise de la saison de football. Le président souhaiterait avoir des bancs supplémentaires dans le vestiaire pour accueillir les 18 joueurs, il demande également à ce que les buts soient installés avant la reprise dans 15 jours.

Monsieur Kévin DASSONVILLE :

- Informe le Conseil des aboiements intempestifs des chiens au 38 rue des Martyrs, il demande si une action peut être entreprise pour remédier à ce souci. Monsieur le Maire répond qu'il passera voir les locataires du logement.

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Informe le conseil que les stationnements au niveau du virage en « S » rue des Martyrs empêchent la circulation fluide des véhicules et représente un danger. Il serait judicieux d'enlever un stationnement sur deux à cet emplacement.
Il serait important d'informer lors de la prochaine parution de la Gazette Turquantoise les administrés sur les risques de stationnement gênant et ce que cela peut engendrer.
- Souhaite savoir si le dossier concernant la liaison douce a évolué - Monsieur le Maire répond non

Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Demande si une étude peut être faite pour réglementer le stationnement sur l'Aire de Camping-Car. A ce jour les véhicules sont stationnés de façon anarchique, il faudrait effectuer une réglementation plus stricte en créant des places bien définies et peut être développer un peu plus le parking ombragé pour y installer éventuellement une nouvelle aire de camping-car.
- Informe qu'une Aire de Camping-Cars « sauvage » s'est mise en place Impasse du Côteau et qu'aucune demande n'a été faite auprès des services de la Mairie.
- Informe qu'un groupe de Musiciens souhaiterait venir s'entraîner de façon ponctuelle à la Salle Michel Grégoire et en contrepartie ils effectueraient 1 ou 2 concerts dans l'année sur la Commune.

Monsieur Patrick BECK :

- Informe le Conseil que des travaux d'éclairage aux Bois d'Ortie, effectués par le SIEML, ont débuté ce jour pour une semaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 5 octobre 2020

CLÔTURE DE SÉANCE : 22 Heures 15 min

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE
Excusée

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL
Donne procuration à
M. Patrice CHESNEAU